

Modalités d'évaluation des UE - 2026-2027

MENTION

Second degré

PARCOURS - TYPE

Education Physique et Sportive

surligné UE non compensable

session unique, compensation intra et inter semestres avec une note plancher de 5
sauf pour les UE non compensables : note plancher à 10

Master 2

UE non compensable

Place UE	Code UE Code Matière	Libellé UE Libellé Matière	ECTS	Vol. horaire	responsables UE
UE 0910	SC1B910C	Maîtriser et enseigner l'EPS 3	10	72	
Obligatoire	SC1B9100	Approfondir les savoirs en EPS pour différencier 1	5	59	N. RECOULES
Obligatoire	SC1B9101	Mobiliser ses savoirs pour enseigner l'EPS 3	5	13	N. RECOULES
UE 0930	M2EA930C	Mettre en œuvre une pratique professionnelle égalitaire	10	18	F. BARA
UE 0940	SC1B940C	Construire une pratique réflexive : recherche 3	2	12	J. AMATHIEU
UE 0950	SC1B950C	Structurer sa pratique professionnelle	6	12	F. BARA et J. AMATHIEU
UE 0960	SC1B960C	Maîtriser une langue vivante niveau B2			
A choix	M2ER9600	Anglais 2	2	18	F. BERLOU
	M2ER9601	Espagnol 2			F. BERLOU

SEMESTRE 9

UE 1010	SC1B110C	Maîtriser et enseigner l'EPS 4	10	72	
Obligatoire	SC1B1100	Approfondir les savoirs en EPS pour différencier 2	5	59	N. RECOULES
Obligatoire	SC1B1101	Mobiliser ses savoirs pour enseigner l'EPS 4	5	13	N. RECOULES
UE 1030	M2EA130C	Concevoir sa pratique dans la communauté éducative	8	8	F. BARA
UE 1040	SC1B140C	Construire une pratique réflexive : recherche 4	3	8	J. AMATHIEU
UE 1050	SC1B150C	Adapter sa pratique professionnelle	6	6	F. BARA et J. AMATHIEU
UE 1070	SC1B170C	Concevoir/Mettre en œuvre son enseignement avec le numérique	3	24	P. SIMONIN N. ROS D. Peytavi

SEMESTRE 10

L'administratrice provisoire
de l'Inspé Toulouse Occitanie-Pyrénées

Nadine JESSEL

Modalités votées par le conseil d'INSPE du 23 septembre 2026

SESSION UNIQUE	
Détail des Modalités d'évaluation	% des épreuves dans la moyenne de l'UE
Un oral collectif d'un groupe réduit d'étudiants accompagné d'un support présentant des traces de leur pratique professionnelle. L'assiduité est obligatoire. Tout manquement en termes d'assiduité, ponctualité ou d'éthique engendrera la note de 0/20.	50%
Un oral collectif d'un groupe réduit d'étudiants accompagné d'un support présentant des traces de leur pratique professionnelle. L'assiduité est obligatoire. Tout manquement en termes d'assiduité, ponctualité ou d'éthique engendrera la note de 0/20.	50%
oral de groupe pendant le TD intégratif	oral : 100%
Dossier à rendre	100%
document de synthèse en rapport avec le stage. La non réalisation du stage entraîne la note de 0/20 à l'UE au vu du caractère obligatoire du stage	écrit : 100%
1 évaluation fin semestre CE + EO en continu : 70% 1 évaluation intermédiaire (mi semestre) CE : 30% Évaluation fin de semestre en présentiel, tous sites et tous parcours confondus (fin semestre 9)	CE + EO en continu : 70% CE : 30%
1 évaluation fin semestre CE + EO en continu : 70% 1 évaluation intermédiaire (mi semestre) CE : 30% Évaluation fin de semestre en présentiel, tous sites et tous parcours confondus (fin semestre 9)	CE + EO en continu : 70% CE : 30%
Un oral collectif d'un groupe réduit d'étudiants accompagné d'un support présentant des traces de leur pratique professionnelle. L'assiduité est obligatoire. Tout manquement en termes d'assiduité, ponctualité ou d'éthique engendrera la note de 0/20.	50%
Un oral collectif d'un groupe réduit d'étudiants accompagné d'un support présentant des traces de leur pratique professionnelle. L'assiduité est obligatoire. Tout manquement en termes d'assiduité, ponctualité ou d'éthique engendrera la note de 0/20.	50%
oral de groupe pendant le TD intégratif	oral : 100%
Dossier à rendre	100%
document de synthèse en rapport avec le stage + oral. La non réalisation du stage entraîne la note de 0/20 à l'UE au vu du caractère obligatoire du stage	Note globale
Dossier numérique à rendre sur le portfolio	écrit 100%

À défaut de précision dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) ou dans les consignes applicables à l'évaluation, l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative ne peut pas être présumée autorisée pour produire, modifier ou compléter un travail évalué. L'utilisation d'un outil d'intelligence artificielle générative en méconnaissance des consignes applicables à l'évaluation est susceptible de relever des procédures en vigueur dans l'établissement en matière de fraude et de discipline.